

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALGORGE**

SEANCE DU 5 JUILLET 2011

Nombre de Membres
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9

L'an deux mille onze, et le cinq juillet à vingt heures trente minutes,
Le Conseil Municipal de VALGORGE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard BONIN, Maire.

Présents: Mr Bernard BONIN, Mmes Christelle MONTEREMAL, Claudie SEVEYRAC, Elsa LAMARCHE, Pascale MANFREDI-VIELFAURE, Elisabeth SEVEYRAC, Mrs André JOUVE, Michel DEGUILHEN, Luc Perrier ;

Absents excusés: Mmes Mireille DUVERNOIS et Henrika LEIBBRAND ;

Secrétaire de séance : *Christelle MONTEREMAL*

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du 24 mai 2011 qui est approuvé à l'unanimité.

**AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION
INTERCOMMUNALE CONCERNANT LE PROJET DE DISSOLUTION DU S. I.
D'ENERGIES DES CEVENNES**

Monsieur le Maire présente le schéma départemental de coopération intercommunale proposé par Monsieur le Préfet de l'Ardèche, reçu le 6 mai 2011 en mairie. Il précise que la commune dispose d'un délai de 3 mois pour émettre un avis sur ce document, et qu'à défaut de délibération dans ce délai, son avis sera réputé favorable.

Concernant la commune de VALGORGE, le schéma proposé porte sur le rattachement des communes de LAURAC et SABLIERES à la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie et la dissolution Syndicat Intercommunal d'Energies des Cévennes (S. I. E. C.), ce qui conduira les communes membres à adhérer au SDE07 à titre isolé.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le rattachement des communes de LAURAC et SABLIERES à la Communauté de Communes Beaume-Drobie
- **Se déclare favorable** au rattachement des communes volontaires de la Communauté de Communes du Val de Ligne à la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie, dans une cohérence de territoire ;
- **Demande le maintien** du Syndicat Intercommunal d'Energie des Cévennes, porteur d'une mutualisation entre les communes adhérentes et d'une réflexion collective, dans l'attente d'une reprise des compétences par une autre intercommunalité.

VERSEMENT C. N. A. S.

Monsieur le Maire indique que le Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales (CNAS) est redevable d'une somme de 15,94€ auprès de la commune, correspondant à un trop perçu sur notre cotisation.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Accepte** le versement de 15,94€ par le CNAS

Ainsi fait **SENSIBILISATION AUX PRATIQUES MUSICALES**

Monsieur le Maire présente la convention à passer avec le Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse – Ecole Départementale, pour la sensibilisation aux pratiques musicales à l'école au cours de l'année scolaire 2011-2012.

Le coût total s'élève à 1800,00 € ; le Syndicat Mixte prenant en charge 720,00 €, le solde à la charge de la commune s'élève à 1080,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✓ **Approuve** le projet de convention présenté ;
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à signer la Convention.

DEFENSE DES FORETS CONTRE L'INCENDIE – CREATION DE DEUX CITERNES

Monsieur le Maire indique qu'il serait opportun de créer deux réserves d'eau sur les lieudits « Ron du Cheylar (limite avec la commune de DOMPNAC) et Champ Blanc (limite avec la commune de LABOULE)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✓ **Sollicite** les aides nécessaires à la création des deux réserves d'eau ci-dessus ;

AVENANTS SALLE POLYVALENTE

Pascale MANFREDI-VIELFAURE présente les projets d'avenants concernant la construction de la salle polyvalente :

LOT n° 1 = TERRASSEMENTS & VRD **ENTREPRISE :** JOUVE T.P.
Marché initial s'élève à : 29.523,48 € H.T.

Marchés suivants : Avenant n° 01 d'un montant de : 18.988,20 € H.T.
Objet du présent avenant : (nature des modifications)

- bêche sous poteaux de brise soleil
- modification des plans béton
- terrassement local transfo.

Montant total envisagé de l'opération : 48.511,68 € H.T. **soit : 58.019,97 € T.T.C.**

LOT n° 2 = GROS ŒUVRE **ENTREPRISE** : BEAUME DROBIE MACONNERIE
Marché initial s'élève à : 142.709,18 € H.T.

Marchés suivants : Avenant n° 01 d'un montant de : 14.889,81 € H.T.

Objet du présent avenant : (nature des modifications)

- modification des plans béton (en moins)
- Dallage extérieur (en plus)
- local transfo (en plus).

Montant total envisagé de l'opération : 157.598,99 € H.T. **soit : 188.488,39 € T.T.C.**

LOT n° 3 = CONSTRUCTIONS BOIS **ENTREPRISE** : BOIS MAISONS STRUCTURES
Marché initial s'élève à : 141.423,07 € H.T.

Marchés suivants :

Montant total envisagé de l'opération : 141.423,07 € H.T. **soit : 169.141,99 € T.T.C.**

LOT n° 4 = ETANCHEITE **ENTREPRISE** : BROUCHIER R.
Marché initial s'élève à : 8.975,00 € H.T.

Marchés suivants : Avenant n° 01 d'un montant de : 2.000,52 € H.T.

Objet du présent avenant : (nature des modifications)

- Etanchéité, isolation dalle local transfo.

Montant total envisagé de l'opération : 10.975,52 € H.T. **soit : 13.126,72 € T.T.C.**

LOT n° 5 = MUR MOBILE **ENTREPRISE** : ALGAFLEX
Marché initial s'élève à : 19.849,00 € H.T.

Marchés suivants :

Montant total envisagé de l'opération : 19.849,00 € H.T. **soit : 23.739,40 € T.T.C.**

LOT n° 6 = MENUISERIES EXTERIEURES **ENTREPRISE** : BRIOUDE FABRICATION
Marché initial s'élève à : 25.214,00 € H.T.

Marchés suivants : Avenant n° 01 d'un montant de : 2.350,00 € H.T.

Objet du présent avenant : (nature des modifications)

- Volets roulants extérieurs alu pour les fenêtres donnant dans la salle.

Montant total envisagé de l'opération : 27.564,00 € H.T. **soit : 32.966,54 € T.T.C.**

LOT n° 7 = PLATRERIE ISOLATION PEINTURE **ENTREPRISE** : S.V.B.
Marché initial s'élève à : 45.507,60 € H.T.

Marchés suivants :

Montant total envisagé de l'opération : 45.507,60 € H.T. **soit : 54.427,08 € T.T.C.**

LOT n° 8 = MENUISERIES INTERIEURES **ENTREPRISE** : S.V.B.
Marché initial s'élève à : 23.465,00 € H.T.

Marchés suivants :

Montant total envisagé de l'opération : 23.465,00 € H.T. **soit : 28.064,14 € T.T.C.**

LOT n° 9 = CHAUFFAGE VENTILATION**ENTREPRISE** : LARGIER TECHNOLOGIE

Marché initial s'élève à : 49.432,00 € H.T.

Marchés suivants : Avenant n° 01 d'un montant de : 3.396,30 € H.T.

Objet du présent avenant : (nature des modifications)

- Ajout variateurs de vitesse et sonde qualité d'air.

Montant total envisagé de l'opération : 52.828,30 € H.T. **soit : 63.182,65 € T.T.C.****LOT n° 10 = SANITAIRE PLOMBERIE****ENTREPRISE** : BIANCO

Marché initial s'élève à : 10.384,50 € H.T.

Marchés suivants : Avenant n° 01 d'un montant de : 10.983,96 € H.T.

Objet du présent avenant : (nature des modifications)

- Câbles, gaines électriques, socle en maçonnerie, terrassement, raccordement sur conduite et regard
- Installation pompe de relevage, station 2 pompes.

Avenant n° 02 d'un montant de : 774.00 € H.T.

Objet du présent avenant : (nature des modifications)

- Siphon de sol cuisine, lavage et bar.

Montant total envisagé de l'opération : 22.142,46 € H.T. **soit : 26.482,38 € T.T.C.****LOT n° 11 = ELECTRICITE****ENTREPRISE** : ARDECHE ELEC

Marché initial s'élève à : 38.390,00 € H.T.

Marchés suivants : Avenant n° 01 d'un montant de : 2.235,00 € H.T.

Objet du présent avenant : (nature des modifications)

- Eclairage extérieur et alimentation volets roulants.

Montant total envisagé de l'opération : 40.625,00 € H.T. **soit : 48.587,50 € T.T.C.****LOT n° 12 = REVETEMENT DE SOLS ET MURS****ENTREPRISE** : SOLS CERA JLM

Marché initial s'élève à : 23.757,80 € H.T.

Marchés suivants :

Objet du présent avenant : (nature des modifications)

Montant total envisagé de l'opération : 23.757,80 € H.T. **soit : 28.414,33 € T.T.C.**

Ces avenants ont été acceptés par la commission d'appel d'offres réunie le 5 juillet 2011 à 10 H.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.